



Publicité et établissements de santé

Par **sinsejul**, le **17/11/2009** à **09:36**

Bonjour,

Dans le cadre de mes études, j'effectue des recherches sur la communication externe (publicité) des établissements privés participant au service publique hospitalier.

Je ne trouve aucune restriction particulière sur les différents codes. Existe-t-il une législation particulière pour les établissements de santé, ou alors sont-ils concernés par le code du commerce comme une société classique ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.